

Règlement grand-ducal du 29 juillet 2020 portant :

- 1° fixation des conditions et modalités de l'épreuve spéciale de l'examen-concours pour l'admission au stage pour les catégories de traitement A et B et le groupe de traitement C1 du cadre policier ;
- 2° fixation des conditions et modalités de recrutement pour le groupe de traitement C2 du cadre policier ;
- 3° modification du règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2015 fixant les conditions et modalités d'inscription et d'organisation des examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État - RECTIFICATIF.

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 656 du 31 juillet 2020, il y a lieu d'ajouter les annexes suivantes :

«

Annexe A

1. Système cardiovasculaire :

- Tension artérielle : la tension systolique ne peut pas dépasser 150 mmHg et la tension diastolique ne peut pas dépasser 90 mmHg.
- Maladies cardiovasculaires ou circulatoires sévères ou polymédiqués.
- Des troubles graves du rythme cardiaque ou de la conduction atrioventriculaire et des malformations cardiaques.
- Des affections veineuses ou lymphatiques graves.

2. Système respiratoire :

- Asthme sévère ou polymédiqué.
- Une capacité vitale < à 60 %.

3. Système neuropsychiatrique :

- Une déficience du système nerveux central ou périphérique grave.
- Une épilepsie mal contrôlée et dernière crise épileptique datant de moins de 2 ans.
- Des maladies psychiatriques graves (avec ou sans traitements).
- Éthylisme (Addiction à l'alcool).
- Présence de traces de drogues illicites dans les urines.

4. Système endocrinien :

- Affections endocriniennes (seront évaluées individuellement).
- Diabète (insulinodépendant).

5. Système ostéo-musculaire :

- Troubles graves de l'appareil locomoteur.
- Dans les antécédents une opération pour hernie discale ou vertébrale.
- Spondylolyse.

6. Système gastro-intestinal :

- Affections gastro-intestinales graves.
- Insuffisance hépatique.
- Ulcère gastrique récidivant.

- Abdomen : hernies, éventrations récidivantes.

7. Système visuel :

- Vue : acuité minimale pour chaque oeil. Prise séparément : 2/10 sans correction, vision binoculaire corrigible à 10/10.
- Champ visuel < 80 degrés.
- Correction chirurgicale de l'acuité visuelle mène à une inaptitude temporaire de trois mois, le candidat devra présenter un rapport ophtalmologique confirmant le bon résultat de l'intervention, la qualité du processus de guérison (et épaisseur restante de la cornée).

8. Système O.R.L. :

- Perforation du tympan.
- Audiométrie : la perte moyenne d'acuité auditive aux fréquences de 500, 1000, 2000, 3000 et 4000 Hertz mesurée sans correction séparément pour chaque oreille, ne peut pas dépasser les 40 dB.

9. Autres systèmes :

- Affections dermatologiques et allergiques graves.
- Troubles de la coagulation et les traitements qui influencent la coagulation.
- Body mass index au-dessus de 30 et en dessous de 18.
- Anémie grave.
- Thrombopénie grave.
- Les soins dentaires négligés peuvent mener à l'inaptitude.

10. Modifications corporelles :

- Toute modification corporelle est à signaler à la commission de recrutement.

Annexe B

Les candidats doivent accomplir un parcours en salle avec différentes stations, dont les temps minima pour réussir sont fixés comme suit :

Candidat masculin : 1 minute et 10 secondes

Candidat féminin : 1 minute et 20 secondes

Chaque station qui n'est pas exécutée ou faussement exécutée doit être répétée. Le candidat doit avoir correctement exécuté une station avant de pouvoir passer à la prochaine station.

Si le candidat n'atteint pas le temps requis au premier essai, il a droit à un deuxième essai.

Explication du matériel utilisé :



Matelas 2m x 1m posé en longueur



Matelas 2m x 1m posé en largeur



Banc bois longueur 4m



Petite plinthe bois posée en longueur 0,70m/ hauteur 0,40m



Petite plinthe bois posée en largeur 0,50m/ hauteur 0,40m



Grande plinthe bois posée en longueur 1,50m/ hauteur 1,10m



Grande plinthe bois posée en largeur 0,50m/ hauteur 1,10m



Matelas épais 3m x 2m posé en longueur



Haies 1,50m x 0,55m



Échelle de coordination 7,70m



Cône plastique



Cerceaux posés au sol (diamètre entre 65cm et 85cm)



Médecine-ball 3kg

Station	Exécution
1	Départ debout derrière la ligne reliant les deux cônes. L'examineur donne le départ de la manière suivante : « À vos places. 3, 2, 1, coup de sifflet ».
2	Roulade en avant. Roulade sur le « côté » autorisée. Refaire la station si absence de roulade.
3	Sauts au-dessus des matelas sans les toucher. Refaire la station si contact avec matelas.
4	Position ventrale sur le banc, se tirer avec les mains jusqu'au bout (toucher bord avant de se relever). Refaire la station si contact sol avant avoir touché le bord au bout.
5	Franchir plinthe pour atteindre matelas. En cas d'échec, refaire la station.
6	Faire 8 sauts en alternant pied droit / pied gauche sur le banc et en touchant le sol avec l'autre pied. L'examineur compte les sauts à voix haute.
7	Roulade en avant. Roulade sur le « côté » autorisée. Refaire la station si absence de roulade.
8	Sauter au-dessus des petites haies et passer sous les grandes haies. Si une haie tombe, la remettre et refaire la station.
9	Traverser l'échelle de coordination en plaçant un pied dans chaque intervalle tout en alternant pied gauche / pied droit. Refaire la station en cas d'erreur.
10	Franchir plinthe pour atteindre matelas. En cas d'échec, refaire la station.
11	Faire un slalom entre les cônes. Refaire la station si erreur ou si cône est déplacé.
12	Prendre les médecine-ball et les mettre dans les cerceaux opposés. Ils ne doivent pas quitter les cerceaux. Si c'est le cas, il faut les remettre avant de pouvoir continuer.
13	Courir sur le banc. Refaire la station si contact sol avant la fin du banc.
14	Le franchissement de la ligne reliant les deux cônes signifie la fin du parcours et donc du chronométrage.

»

